

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

5. ANNEXES

5.8. Périmètre à l'intérieur duquel s'applique le droit de préemption urbain

Secteur Nord-Ouest de la
Communauté de communes
Plan au 1 / 12 000 ème

Pièce n° 5.8.

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : 29.05.2017
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire : 26.06.2018

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : Le Passage Sans Odeur - 70200 VESOU
Tél : 03 84 25 45 47 - Fax : 03 84 73 31 59
www.aad@orange.fr
Département de la Haute-Saône
Tél : 03 81 83 55 29 - info@haute-saone.fr

0 m 120 m 240 m 360 m 480 m 600 m

*Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012
Plan cadastre actualisé en avril 2012

■ Toutes les zones "U" et "AU" sont soumises au droit de préemption
urbain (D.P.U)
Délibération du Conseil communautaire du : 26.06.2018

